



TEXTE ADOPTE n° 541

« Petite loi »

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

23 février 2006

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'Acte de Genève de  
l'arrangement de La Haye concernant l'enregistrement  
international des **dessins et modèles industriels.***

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le  
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la  
teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : 173, 375 (2004-2005) et T.A. 7 (2005-2006).*

*Assemblée nationale : 2560 et 2848.*

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de l'Acte de Genève de l'arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ensemble le règlement d'exécution et deux déclarations communes), adopté à Genève le 2 juillet 1999, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 février 2006.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2560.

-----  
TA 541 Projet de loi autorisant la ratification de l'Acte de Genève de  
l'arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international  
des dessins et modèles industriels.